



# La ponctuation du discours au texte. Ordre et désordre.

Julien Rault

## ► To cite this version:

Julien Rault. La ponctuation du discours au texte. Ordre et désordre.. L'analyse du discours. De la théorie à la pratique., 2014, Varsovie, Pologne. halshs-02504145

**HAL Id: halshs-02504145**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02504145>**

Submitted on 15 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JULIEN RAULT  
julien.rault01@univ-poitiers.fr  
Université de Poitiers, Laboratoire FoReLL

## La ponctuation, du discours au texte. Ordre et désordre.

### Résumé

Il s'agit ici d'appréhender la ponctuation dans le domaine du discours, en montrant comment celle-ci intéresse des enjeux sémantiques, énonciatifs et communicationnels.

Participant à la textualisation du discours, la ponctuation peut être perçue comme un élément de contrôle interne, du côté de la norme et de l'ordre du discours. Dans le cadre de cet imaginaire linguistique, un élément ponctuant singulier, le point de suspension, joue cependant un rôle, sinon transgressif, du moins déstabilisant: nous nous proposons ainsi d'en étudier les usages dans le discours journalistique, en particulier satirique.

**Mots-clés:** ponctuation, point, points de suspension, énonciation, satirique

### Introduction

La ponctuation est l'un des lieux privilégiés permettant de penser la relation entre grammaire de phrase, linguistique du texte et analyse du discours. Jean-Michel Adam, qui invite à relier linguistique textuelle et analyse de discours, deux approches dont les tâches et les objets se distinguent mais se complètent également, la linguistique textuelle étant «un sous-domaine du champ plus vaste de l'analyse des pratiques discursives» (2005: 24), envisage ainsi la ponctuation comme une opération de segmentation graphique, «allant des plus bas niveaux jusqu'aux bornes du périphrase» (2005: 52). Si la linguistique textuelle s'arrête au périphrase, il est également possible de déplacer l'approche de la ponctuation dans le

champ du discours, en considérant par exemple cette dernière comme une «manifestation de l'interdiscours dans la textualisation du discours», «comme une manifestation de l'incomplétude du langage, impliquant et le sujet et le sens» (Orlandi, 2007: 66). Reflet d'une subjectivité, la ponctuation ne peut s'envisager uniquement comme un élément syntaxique: elle intéresse au premier plan les enjeux sémantiques mais aussi énonciatifs et communicationnels.

Texte, phrase et ponctuation forment des éléments de circonscription (organisation, spatialisation) face à l'incomplétude et à l'inquiétude du discours: ce phénomène contribue sans doute à façonner un imaginaire linguistique de la ponctuation fondé sur la norme, l'ordonnement et la classification, rejoignant ainsi les enjeux de l'ordre du discours: les éléments ponctuels sont appréhendés, sur un plan discursif, comme des éléments de limitation participant d'une procédure de contrôle.

Tous les signes de ponctuation ne jouent cependant pas le même rôle et il en est qui semble problématiser avec une plus grande acuité la notion de circonscription. Ainsi, le point de suspension apparaît comme un élément ponctuel qui interroge, voire remet en cause, la notion de clôture (syntaxique, sémantique). Il apparaît comme le pendant négatif du point, comme une forme de contre-point (idéologique), dont la présence renvoie, en se posant contre un imaginaire de l'achèvement textuel, à l'inépuisable du discours. Si le geste ponctuel, en tant que processus de textualisation, en tant que mise en forme de l'informe discursif, témoigne de la volonté d'établir une univocité du rapport au monde et au langage, alors le point de suspension, signe de l'ailleurs du discours, du virtuel de la langue, fait figure de contestataire, introduisant l'équivocité dans la communication. De tels enjeux, idéologiques et épistémologiques, pourront alors être examinés à l'aune d'un corpus journalistique afin d'interroger les diverses implications de la présence – politique – du signe.

## **1. Ponctuation: ordre et désordre**

### **1.1. Énonciation et discours**

Sur le plan de l'énonciation, et de la communication, la ponctuation constitue une ressource fondamentale, analysée notamment par Védénina (1980) et par Anis (1983, 1988). À la fois marqueurs de structuration syntaxique et de décrochage énonciatif, les signes de ponctuation

ne peuvent être envisagés sans la prise en compte du sujet écrivain. La ponctuation est ainsi le reflet d'une subjectivité, particulièrement sensible dans l'analyse de la fonction polyphonique. Ces approches énonciatives, fructueuses, ont permis d'enrichir l'analyse de la ponctuation et continuent d'alimenter de nombreux travaux de recherche, tels ceux de Leblanc (1998), de Dahlet (2003) ou encore de Rabatel (2006):

Pour nous, les signes de ponctuation relèvent d'une approche syntaxique-énonciative de l'écrit, servant à l'«actualisation» de la langue en discours, selon les calculs énonciatifs du locuteur [...]. (Alain Rabatel, «Analyse énonciative et discursive de la ponctuation du discours direct 'complet' en fin de phrase», p. 209)

Comme l'évoquait Jacques Anis, le signe de ponctuation est un «indicateur syntagmatique et énonciatif» (1988: 246): mais c'est aussi un «organisateur de la séquentialité». La ponctuation assure la cohésion, indique la distribution des syntagmes et le marquage de l'énonciation; «organisant» la séquentialité, elle participe alors de la spatialisation de la textualité.

De la phrase à l'image textuelle, la ponctuation relève aussi bien des «faits de modulation» que des «faits de segmentation», lesquels participent de la hiérarchisation et «forment des frontières graphiques intraphrastiques ou transphrastiques» (Neveu, 2000: 202). En étendant l'étude des ponctuant à la textualité, on peut être amené à envisager leur fonction dans le champ plus large de l'analyse du discours, dans la mesure où ils supposent une spatialisation du discours.

Le rapport du texte (limité) au discours (inépuisable) permet de comprendre ce qui est en jeu dans le geste ponctuant: comme l'a parfaitement montré Eni Orlandi, la ponctuation «sert à conférer au discours une dimension textuelle» et, ce faisant, témoigne d'une volonté d'établir une «unité dans la dispersion», cherche à instituer «un rapport univoque», une «normalité» du monde (2007: 70-71). La ponctuation classe et ordonne, elle participe à la mise en texte en délimitant et en segmentant. Le processus de linéarisation permet alors de comprendre la ponctuation comme le «lieu où le sujet travaille ses points de subjectivation, laissant les traces de la façon dont il interprète» (2007: 66). La ponctuation est donc un geste de structuration et d'interprétation, dans le cadre de la mise-en-texte.

Les fonctions d'ordonnement mettent en avant le rôle de hiérarchisation syntaxique, sémantique et énonciatif. À travers ces mécanismes de

structuration et de délimitation, émerge une autre dimension, qui conditionne de façon prégnante un imaginaire linguistique de la ponctuation. Un imaginaire qui renvoie aux procédures de contrôle du discours et contribue à faire des éléments ponctuels, outils de liaison et de coupure, des facteurs d'ordre.

## 1.2. Ordre du discours et politique ponctuelle

La ponctuation est peut-être ce qui, dans la langue, incarne le mieux l'idée de norme et de contrôle: son système, codifié, «stabilise» l'écriture (Demanuelli, 1987: 33). La multitude de signes placés aux frontières du mot, de la phrase ou du texte cristallise bon nombre d'enjeux du discours prescriptif et restrictif: interrogées par Annette Lorenceau en 1980, Geneviève Serreau assimile la ponctuation à un «système répressif, sournois, qui prétend mettre de l'ordre (un ordre fait) dans l'espace d'une liberté» (Lorenceau: 95) et Christiane Rochefort la compare à un «ordre moral» (*idem*: 96). On comprend ainsi pourquoi la déponctuation d'Apollinaire a pu être perçue comme «un acte de défi politique» (Dürrenmatt, 1998: 84); ou comment les velléités de modifications du système peuvent être appréhendées comme un acte révolutionnaire: Paul Valéry, trouvant «insuffisante la ponctuation ordinaire», affirmait qu'il aurait fallu être «suffisamment "révolutionnaires" (à la russe)» pour oser «toucher aux conventions du langage» (cité par F. Richaudeau, 1973: 13).

Un système aussi «emblématique du discours répressif» doit inévitablement faire face à des usages désireux de s'affranchir d'une telle contrainte et possédant, de fait, une grande «aptitude à la déstabilisation» (Demanuelli: 7). D'un côté, les règles et les entraves, de l'autre la pratique *déviante*. Ainsi, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, certains spécialistes continuent d'appeler à une «politique de la ponctuation», soit des «mesures de clarification, de rationalisation, de codification» face à «l'anarchisme et à l'impressionnisme», «difficilement tolérables» (Perrot, 1980: 67).

Il s'agit donc de rétablir un ordre face à «l'anarchie». Dans cette perspective, la ponctuation (noire essentiellement) rejoindrait la question de l'ordre du discours, invoquée par Foucault, qui repose sur des «procédures de contrôle et de délimitation» (Foucault, 1971: 23). Les fonctions de la procédure de contrôle interne (contrôle exercé par les discours eux-mêmes), décrites par l'auteur de *L'Ordre du discours*, s'accorde parfaitement avec celles de la ponctuation, puisque la procédure s'appuie sur des principes de «classification, d'ordonnement, de distribution», afin de

maîtriser «l'événement» et le «hasard» (*ibid.*). La ponctuation relèverait idéalement de la procédure de contrôle interne, en proposant de classer et d'ordonner le discours, de le hiérarchiser, remédiant ainsi à l'inquiétude fondamentale qui le constitue, inquiétude fondée sur l'idée d'inachèvement et d'inépuisable.

L'acte ponctuant relève d'une politique, dont les tenants sont du côté de l'ordre et de l'inquiétude du discours. Dès lors, s'en prendre à la ponctuation, c'est déstabiliser l'ordre au profit d'une nouvelle idéologie: on trouve ainsi des exemples de politique ponctuant dans nombre de projets politiques, depuis l'utopie de Charles Fourier qui, dans *Le Nouveau monde industriel et sociétaire* (1829), se propose de créer un nouveau système de ponctuation (cité par Szendy, 2013: 143), jusqu'au régime totalitaire nazi dont l'usage singulier des guillemets ironiques (permettant de signifier distance et mépris sur la parole de l'autre) a parfaitement bien été décrit, dès 1947, par Victor Klemperer (2003: 107). Ponctuation et enjeux politiques se lient indissociablement.

La ponctuation, donc, non seulement se prête exemplairement à être interprétée en termes politiques, mais elle est aussi considérée, de manière récurrente, comme représentant par elle-même et en tant que telle un enjeu politique. (Peter Szendy. *À coups de points. La ponctuation comme expérience*, p. 144)

Tous les éléments de ponctuation cependant ne supportent pas les mêmes enjeux et il en est qui, à l'intérieur même du système, ont pu apparaître comme des éléments de déstabilisation, de contestation, de subversion.

### 1.3. Point et contre-point

Face au signe primitif, minimal et emblématique qu'est le point, est apparu tardivement (XVII<sup>e</sup> siècle) un signe dont les fonctions, à de nombreux égards, semblent en tous points opposées: le point de suspension. Grammaticalement, les usages de ce ponctème s'accroissent et se diversifient à mesure que le point, perdant de sa porosité, devient le signe de l'achèvement, «la marque d'une vraie fin», «après laquelle l'énonciation ne peut que recommencer, et non plus continuer» (Seguin, 1999: 6). Les points de suspension s'opposent ainsi à une hiérarchie établie au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la notion de phrase et cherchent à tricher l'ordre imposé.

La Phrase est hiérarchique: elle implique des sujétions, des subordinations, des rections internes. De là son achèvement: comment une hiérarchie pourrait-elle rester ouverte? (Roland Barthes, *Le Plaisir du texte*, p. 68)

Si l'achèvement de la «Phrase» (majuscule d'autorité) est lié à des impératif hiérarchiques, le point de suspension, en ouvrant la clôture, en faisant battre le sens, en autorisant le morcellement syntaxique, permet l'abolition des sujétions, soit une forme d'insubordination.

Le point de suspension, à l'opposé du point, manifeste l'impossibilité de la clôture, syntaxique mais aussi sémantique. Il vient *pervertir* la phrase, c'est-à-dire qu'il la met, du point de vue étymologique, «sens dessus-dessous». Une forme d'envers idéologique du point; un contre-point<sup>1</sup>.

Le point est un point de «référence», selon Michel Serres, il est «lieu sans lieu» mais aussi «lieu des lieux», «zéro de la mesure et du logos» (1976: 189). À partir de cet étalon, on peut le considérer, à l'instar d'Anne Bragance, comme un «outil de précision et de mesure» (Lorenceau: 97). Pour Alberto Manguel, il est le «législateur», car

il couronne l'accomplissement de la pensée, donne l'illusion qu'une conclusion a été atteinte, possède une certaine arrogance, née, comme celle de Napoléon, de sa petite taille. [...] Comme le suggérait en 1680 un professeur anglais anonyme dans un *Traité des arrêts, Points et Pauses*, un point final est une "note de perfection du sens, et de la perfection d'une phrase". (Alberto Manguel, «Le point final», *Nouvel éloge de la folie*, p. 163)

L'imaginaire de la ponctuation place le point du côté de la décision, du choix, de la perfection; vertu *technocratique*, il est «la figure par excellence du rassemblement dans l'unité avec soi, de la réunion et de la concentration sur soi» (Szendy: 21). Jacques Drillon en fait ainsi «un signe positif»:

<sup>1</sup> L'anecdote historique concernant les dernières paroles de Louis XVI, rapportée par Daniel Arasse (*L'Imaginaire de la guillotine*, 1987: 87-90) illustre assez bien ce propos: après l'exécution du monarque, les *ultima verba* sont achevées par un point dans les comptes rendus républicains quand les royalistes choisissent au contraire de marquer l'interruption par les points de suspension, «laissant la marque d'un non-dit développer ses suggestions» (1987: 88). Si le point des révolutionnaires, à l'image du couperet de la guillotine, achève définitivement le verbe royal, le point de suspension des royalistes, qui acquiert une valeur «sublime», apparaît au contraire comme une arme de subversion, ultime geste de contestation: la lame est tombée mais la parole perdue, le verbe divin reste là. La virtualité d'un discours introduite par l'idéogramme, qui vient contester la réalité de la guillotine, confère déjà une dimension critique, contestatrice du ponctème.

La phrase est terminée, la cause entendue, la vérité dégagée. Le fait est certain. Voilà qui, en notre époque technocratique, est une qualité inappréciable, une vertu. (Jacques Drillon, *Traité de la ponctuation française*, p. 131)

L'auteur du *Traité de la ponctuation* met en avant le «poids du point», «signe du fait accompli», «marque de l'irréversible, de ce qui ne mérite plus d'attention» (1991:133). De telles attributions semblent absolument contraires aux fonctions dévolues aux points de suspension: avec ces derniers, la phrase n'est pas «terminée», la cause pas tout à fait «entendue», une part de vérité reste à «dégager». Dans nombre d'emplois, ils sont le signe de l'imprécision (du vague), de la démesure (excès), de la réversibilité (ironie), de ce qui mérite un surcroît d'attention (soulignement). Le discours journalistique en offre d'ailleurs de parfaits exemples:

Un rappel au dogme européen contraignant Manuel Valls et Michel Sapin à jurer qu'ils tiendraient leurs engagements... Derrière ce bal de faux-culs, la réalité est cruelle. (*Libération*, 16/04/2014, p. 2)

Voilà qui est de mauvais augure pour celui qui fut le maire de 2008 à 2012: un certain Michel Sapin, aujourd'hui ministre des Finances... Qui ne sait pas gérer sa ville saura gérer l'État? (*Le Canard enchaîné*, 16/04/2014, p. 8)

Face à l'idéologie rationaliste et communicationnelle qui façonne le point de l'unité et de la perfection du sens, les points de suspension permettent de réintroduire de l'imperfection et du non-fini et disent souvent l'incapacité revendiquée «à respirer "grammaticalement", à clore, à conclure, à évoluer dans une continuité harmonieuse» (Dürrenmatt, 1990: 36). L'espace de l'imperfection phrastique devient fréquemment le lieu d'un discours critique, sous forme de sous-entendu («un certain Michel Sapin, aujourd'hui ministre des Finances...»), de suspicion «[...] à jurer qu'ils tiendraient leurs engagements...»).

Le refus de l'achèvement phrastique – disons d'un achèvement explicite et sans ambiguïté – est aussi le refus de l'univers langagier fondé sur la clarté, la raison, le sens: il s'agit de s'opposer à l'univocité du point pour introduire l'équivocité, la «multiplicité ouverte» (Foucault: 28). Soit une forme de transgression langagière.

Serait-il d'un grand secours de dire, par analogie, qu'il faudrait trouver pour le transgressif un langage qui serait ce que le dialectique a été pour la contradiction? Il vaut mieux sans doute essayer de parler de cette expé-



rience et de la faire parler au creux même de la défaillance de son langage, là où précisément les mots lui manquent, où le sujet qui parlait vient à s'évanouir, où le spectacle bascule dans l'œil révolté. (Michel Foucault, *Dits et écrits*, p. 241)

Il serait en effet tentant de voir dans le point de suspension la matérialisation graphique symbolisant la transgression dans le langage. Exhibant la «défaillance» de celui-ci, le manque des mots. Le signe qui pose et interroge dans le même temps la limite pourrait bien apparaître comme le sceau du discours transgressif.

## 2. Usages et fonctions dans le discours journalistique

### 2.1. Engagement

Les signes de ponctuation, sur un plan énonciatif, révèlent l'attitude du sujet à l'égard de l'énoncé mais aussi à l'égard de l'interlocuteur: la ponctuation est le lieu d'un engagement. Avec les points de suspension se crée un lieu de partage – on dit souvent de *convivence* – et donc un engagement (du locuteur, lui-même engageant le lecteur). La «présence d'un ajout absent» est celle d'un «ajout possible, livré à la mémoire, ouvert à l'effet lecteur» (Orlandi: 74). Dans le discours journalistique, cette forme ponctuante, particulièrement expressive et affective, dont l'imprécision ou l'implicite ouvre bien à «l'effet lecteur», interroge évidemment la question du politique.

De prime abord, les points de suspension ressemblent à des points de suspicion, invitant au doute, à la prise en compte de l'ambivalence. L'introduction d'un mi-dire accompagne la dénonciation et la prolonge, à mots couverts:

À la grande satisfaction de l'avocat de la SNCM, Jean-Pierre Mignard, autre ami de Hollande... (CE, p. 3)

Mais Pasteur a attendu le 28 mars pour avertir l'agence du médicament et le ministère de la Santé, et quinze jours de plus pour communiquer... (CE, p. 1)

Dans le format typographique étroit des colonnes, l'espace graphique instauré par les trois points fonctionne comme un signal, la plupart du temps renforcé par la position clausulaire de l'énoncé. Ce faisant, cette façon de

baliser la réflexion, en explicitant l'implicite, abolit toute subtilité. Ainsi, l'usage intraphrastique, en sustentation, très prisé du discours journalistique, permet souvent de faire apparaître un paradoxe: la distanciation graphique introduite par l'espacement en trois points sépare les deux segments tout en les reliant, exhibant de façon très appuyée la nature surprenante ou contradictoire du rapprochement.

Ironie de l'histoire: l'élue de droite rafle le siège au titre de sa présence sur une liste... de gauche aux élections régionales de 2010. (*CE*, p. 1)

Ce rejet élevé à l'égard de Hollande produit l'effondrement de la gauche... face au front national. (*Le Figaro*, p. 2)

L'importance de l'emploi du ponctème dans certains quotidiens ou hebdomadaires ne peut qu'interpeller. Claude Demanueli, en 1987, diagnostiquait dans le discours médiatique une «suspensionnisme aiguë» en pointant l'excès (le «trop») d'un ponctème reflet de l'«indigence» du scripteur: «c'est trop dire, ou trop peu» (1987: 91). De tels choix ponctuels dépendent évidemment d'une politique éditoriale, fondée sur le degré de subjectivité dans le traitement de l'information: ainsi, un journal comme *Le Monde* semble proscrire l'emploi des points de suspension, en dehors de ses fonctions «objectives» (coupures citationnelles, énumérations); des journaux plus orientés politiquement comme *Libération* ou *Le Figaro* en usent plus volontiers; enfin, un hebdomadaire satirique comme le *Canard enchaîné* fait du ponctuant le sceau de son écriture, idéogramme intersubjectif de la remise en cause.

## 2.2. Postures énonciatives dans un hebdomadaire satirique

L'emploi clausulaire du point de suspension est de loin l'emploi dominant dans l'hebdomadaire satirique. Nous ne citerons ici que quelques exemples, empruntés à un unique numéro (mercredi 16 avril 2014, n° 4877). On rencontre cet usage dans les titres:

Quand les juges torturent des juges... (p. 4)

Également en clausule de paragraphe:

Tout en promettant une refonte à terme du calcul des cotisations... (p. 1)

Mais Pasteur a attendu le 28 mars pour avertir l'agence du médicament et le ministère de la Santé, et quinze jours de plus pour communiquer... (p. 1)

La preuve: il n'apparaît presque plus à l'écran, et la chaîne d'état ENTV diffuse des discours de lui datant d'il y a quinze ans... (p. 8)

Et principalement en clausule d'article:

Et attendu patiemment que son ancienne copine Hidalgo daigne lui laisser sa douillette place à la Région... (p. 1)

D'ici à ce que les abstentionnistes s'en mêlent et favorisent les absentéistes... (p. 8)

Curieusement, Lamy, qui avait réclamé une hausse de salaire de 32% comme patron de l'OMC, n'a pas proposé de donner l'exemple... (p. 8)

Son usage clausulaire est encore plus important dans les brèves d'actualité, ne comportant que quelques paragraphes:

C'est nettement moins risqué que de s'occuper de l'Ukraine ou de la Syrie... (p. 2)

Les militants de base, eux, attendront le congrès, dans quinze mois... (p. 2)

Ce qui est nettement moins casse-gueule électoralement... (p. 2)

Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour sauver une majorité en péril... (p. 2)

Le point de suspension, tel qu'il est employé dans le *Canard enchaîné*, prolonge bien souvent la clôture paragraphique ou la clôture finale; une position aux limites du texte qui participe d'une stratégie énonciative. Le ponctème apparaît comme le point d'orgue satirique et ironique de l'investigation critique. Ainsi, sans l'assumer complètement, il intervient fréquemment comme un indice – supplémentaire, et donc éventuellement superfétatoire – de l'ironie antiphrastique:

C'est sûr, Borloo va lui manquer affreusement... (p. 2)

Merveilleuse société de l'égalité des chances... (p. 4)

C'est beau la confiance... (p. 5)

L'ironie, fondée sur l'oblique et l'ambiguïté, impose dans l'écrit la prise en compte du contexte afin de reconstruire l'intention du scripteur. Or, d'une part, l'horizon d'attente créé par le journal satirique rend l'ambi-

valence quasi nulle; d'autre part, la mise en valeur des ces énoncés est déjà largement assurée par l'alinéa et surtout par la position clausulaire: la présence du point de suspension est véritablement un surmarquage, qui laisse supposer l'existence d'une forme d'impératif ponctuationnel, exigeant l'apposition du sceau de l'hebdomadaire satirique.

Présent dans le discours, le signe est également dehors, discourant sur le discours. La persistance énonciative produite par le point de suspension instaure ainsi une énonciation double: le signe, qui fait figure d'énoncé en puissance, permet de modaliser l'énoncé tout en proposant à l'adresse du lecteur, activant la fonction phatique voire conative du langage, un prolongement en forme de soulignement; il crée un espace intersubjectif de connivence qui suppose et illustre dans le même temps l'adhésion à des valeurs communes. Explicitant, à gros traits, cet état de fait, le ponctème, redondant en cotexte, semble n'exister que pour lui-même, espace de partage et idéogramme dont la valeur de langage virtuel représente à elle seule les enjeux de l'écriture critique.

Ainsi, ce type d'usage peut amener à reconsidérer la fonction «désordonnante» du point de suspension. Et conduirait même à avancer l'idée d'une appartenance de ce signe aux procédures de contrôle interne: tout en se présentant comme un élément de contestation de l'ordre du discours, circonscrit, organisé, le ponctème établit dans le même temps une connivence fondée sur le présupposé de valeurs partagées – restriction de l'accès sous la forme d'un *intellegenti pauca* – et tend de fait à une forme d'exclusion, rejetant hors de la sphère intersubjective les non-initiés ou les non-avertis.

Dans les exemples précédemment cités, la modalisation est le fait d'un locuteur qui est aussi énonciateur; le cas de la prise en charge des paroles rapportées, dans lesquelles le point de suspension participe à la construction du point de vue, est également particulièrement révélateur des enjeux énonciatifs.

### 2.3. Paroles rapportées et surénonciation

La ponctuation des paroles rapportées dans le discours journalistique peut s'avérer tout à fait représentative de la spécificité des postures énonciatives, dans la mesure où elle repose sur la disjonction entre locuteur et énonciateur. Nous partirons ainsi de l'hypothèse formulée par Alain Rabatel (2006), selon laquelle «la place de la ponctuation de fin de phrase

avant le guillemet fermant participe au marquage d'une posture de sous-énonciation tandis que la ponctuation après le guillemet fermant participe à celui d'une posture de surénonciation» (2006: 221).

La surénonciation du locuteur citant, marquée par des ponctuant (points d'exclamation ou de suspension) dont la valeur modale serait celle d'une «distanciation ironique ou critique» (224), est fort logiquement attendue dans un hebdomadaire satirique comme le *Canard enchaîné*. Or, l'emploi des points de suspension après les guillemets fermants est fort peu représenté (une seule occurrence dans le numéro étudié):

«*L'empereur des cœurs hindous*», devenu un «*marchand de mort*», selon le part du Congrès, ne s'est jamais expliqué sur ce pogrom, ni excusé. Il a simplement regretté, dans le «New York Times» en 2002, d'«*avoir mal géré les médias*»... Et a déclaré à l'agence Reuters, lété dernier: «*Je suis triste comme le passager arrière d'une voiture qui aurait écrasé un chiot*» (*sic*). (p. 7)

La surénonciation du locuteur citant est ici évidente: ce dernier ajoute les points de suspension au terme de la première réplique, en aval du guillemet fermant (dimension dérisoire et outrageante des «regrets»), ainsi qu'un «(*sic*)» dans la deuxième, afin de souligner le caractère surprenant et ici proprement choquant des propos: ponctème et adverbe latin sont des signaux explicites de distanciation énonciative. Le point de vue du locuteur citant est dominant et la ponctuation en dehors du discours direct relève d'une forme spécifique de modalisation axiologique.

Cette unique occurrence mise à part, on constate un phénomène beaucoup plus fréquent reposant sur la présence du ponctème à l'intérieur du discours cité. Cet usage relève a priori de la sousénonciation, en ce qu'il tend vers une autonomie du discours direct et une indépendance du point de vue : le locuteur citant se positionne en sousénonciateur

«**Moi président de la République...**», et bla-bla-bli et bla-bla-bla. (p. 8)

L'exemple ci-dessus ne va pas à l'encontre de l'hypothèse de la sous-énonciation: il s'agit bien entendu d'une abréviation, mais l'abréviation est toutefois fortement modalisée par le propos qui suit immédiatement le discours cité et qui, de fait, reconfigure la fonction a priori neutre et objective du ponctuant. Ainsi, même dans une fonction traditionnelle de coupure et d'abréviation, l'usage du point de suspension dans l'hebdomadaire n'est jamais un événement complètement anodin.

Une telle intrusion semble alors ouvrir la voie à d'autres usages, à d'autres emplois beaucoup plus modalisants, dans lesquels la présence de la marque de ponctuation dans le discours cité ne relèverait plus de la sous-énonciation mais d'un cas particulier, implicite, de surénonciation. Cette possibilité est d'ailleurs évoquée par Alain Rabatel en conclusion de son article, mais uniquement avec des éléments ponctuant singuliers (comme les topogrammes liés): la ponctuation à l'intérieur du discours direct pourrait participer, dans certains cas, de la surénonciation du locuteur citant, ce dernier introduisant son point de vue dans le propos rapporté (233). Le cas des points de suspension n'est pas mentionné. Or, il est évident que son intervention peut participer d'une forme signifiante (insidieuse) de surénonciation.

Alors qu'il n'existe qu'une occurrence de surénonciation du locuteur citant, telle que définie par Rabatel, dans le numéro du *Canard enchaîné* étudié, se présentent en revanche, à de nombreuses reprises, des occurrences de points de suspension à l'intérieur du discours cité:

Hollande a confirmé, toujours devant la presse, qu'il avait eu l'intention de garder Ayrault à Matignon quelques mois supplémentaires: *«Mais, vu le mécontentement, il n'y avait pas d'autre option que de s'en séparer...»* (p. 2)

*«C'est franchement désagréable, s'est-elle épanchée auprès de ses amis bordelais. Même pas un coup de fil, rien! Et Marisol Touraine (son ancienne ministre de tutelle) qui tweete sans même m'appeler...»* (p. 2)

En conclusion, il a lancé: *«Et, maintenant, que ceux qui me critiquent se taisent à jamais...»*. Ce n'est plus un parti, c'est une secte! (p. 3)

*«Ce n'est pas la première fois, dit Jean d'O, que je prends position publiquement. Lors de l'élection de Marguerite Yourcenar, j'avais fait savoir que je la soutenais, mais peut-être cela vous a-t-il gêné, peut-être n'aimez-vous pas les femmes, il y a des rumeurs en ce moment, me semble-t-il...»* (p. 5)

Le point de suspension n'est pas toujours présent en fin de discours rapporté; son intervention est donc particulièrement significative (comme l'attestent les éléments du cotexte: «mécontentement», «désagréable», «critiquent», «rumeurs»), l'énonciation du journaliste se surimposant afin d'ajouter un sous-entendu (*«il y a des rumeurs en ce moment, me semble-t-il...»*) et, bien souvent, de souligner un effet, tel l'autoritarisme grandiloquent (et donc ridicule): *«Et, maintenant, que ceux qui me critiquent se taisent à jamais...»*. Le cas du premier exemple est peut-être plus spécifique dans la

mesure où il peut s'agir d'une reformulation au discours indirect: «*Mais, vu le mécontentement, il n'y avait pas d'autre option que de s'en séparer...*». La présence du pronom personnel réfléchi de troisième personne peut traduire une transposition du propos, soit la présence effective du locuteur citant dans le discours autre: cette présence rendrait alors un peu plus explicite la modalisation introduite par le point de suspension.

Leur présence ponctuelle à l'intérieur des paroles rapportées relève évidemment d'un parti pris, d'un ajout modalisant et donc d'une forme d'interprétation du propos qui sont à l'opposé des enjeux de la sous-énonciation. À la différence des «sous-marins de l'énonciation primaire intervenant dans le cours de l'énonciation rapportée» décrits par Laurence Rosier (2002: 31), qui mettent en avant le «retravail effectif du discours d'autrui» (ou «hétérogénéité négociée»: coupures et reformulations entre parenthèses), le dédoublement énonciatif opéré par les points de suspension n'est pas explicite: on pourrait croire à une modalisation du locuteur, soit un commentaire sur son propre énoncé. Mais dans le cas d'une retranscription d'un propos tenu oralement, l'ajout du ponctème est surtout le fait d'une modalisation du scripteur. Dès lors, l'objectivité supposée du discours direct encadré par les guillemets est mise à mal par l'intrusion d'une énonciation autre qui travestit, en périphérie mais de façon notable, le propos. L'emploi du ponctuant montre l'existence, derrière cette sous-énonciation apparente, d'une surénonciation envahissante.

Ce type d'emploi pourrait s'inscrire dans le cas de figure décrit par Sophie Marnette où, de façon tacite, le locuteur citant emploie «des dénominations qui lui sont propres à l'intérieur du discours rapporté» (2004: 53). Dans le cas du *Canard Enchaîné*, cette modalisation, spécifique à plus d'un titre, est d'autant plus manifeste qu'elle introduit dans le discours autre l'idéogramme emblématique du journal; les points d'ironie, de raillerie et de suspicion, ponctuant de l'identité (de l'*ethos*) du quotidien, s'insinuent jusque dans le discours direct et produisent une forme de sur-énonciation non-explicite. Le discours autre porte ainsi les stigmates de la modalisation nécessaire à son introduction dans un contexte de politique scripturale satirique.

### Conclusion

Si la ponctuation n'est pas toujours un enjeu révolutionnaire, il existe une dimension politique incontestable à l'œuvre derrière chaque geste

ponctuant. La ponctuation inscrit la présence d'un sujet dans son discours et révèle un positionnement linguistique qui est aussi, nécessairement, politique. Pour Peter Szendy, l'exercice du pouvoir est même «inhérent à chaque geste ponctuant» car «la ponctuation n'est jamais qu'une affaire de style ou de rhétorique au sens courant: elle est force, elle est puissance, elle est décision politique» (2013: 10).

Face aux discours publics, formatés, circonscrits, achevés par le point d'autorité, le point de suspension permet de produire un double du langage (un mi-dire énonciatif) qui favorise l'équivocité. Indiquant un battement du sens, il devient l'instrument privilégié du discours journalistique satirique: soit qu'il prolonge le propos critique du locuteur-énonciateur, forme de surmarquage superfétatoire, soit qu'il intervienne, de façon inattendue, dans le discours direct, propageant l'énonciation du locuteur dans une énonciation autre qu'il vient alors infléchir voire, avançant masqué, travestir.

## Références

- Adam, J.-M., 2005, *La Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin, «Cursus».
- Anis, J., (avec J.-L. Chiss et C. Puech), 1988, *L'Écriture: théories et descriptions*, Paris, éditions Universitaires Bruxelles, De Boeck.
- Anis, J., 2004, «Les linguistes français et la ponctuation», *L'Information grammaticale* n°102, p. 5-10.
- Barthes, R., 1973, *Le Plaisir du texte*, Seuil, «Points».
- Catach, N., 1980, «La ponctuation», dans *Langue française* n° 45, p. 16-27.
- Catach, N., 1994, *La Ponctuation*, Paris, PUF, «Que sais-je?».
- Dahlet, V., 2003, *Ponctuation et énonciation*, Ibis rouge.
- Demanuelli, Cl., 1987, *Points de repère*, Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Expression Contemporaine, Travaux LVIII, Université de Saint-Étienne.
- Drillon, J., 1991, *Traité de la ponctuation française*, Gallimard, «Tel».
- Dürrenmatt, J., 1990, *Poétique de la ponctuation*, Thèse de doctorat, Université de Paris III.
- Dürrenmatt, J., 1998, *Bien coupé mal cousu*, PU Vincennes.
- Foucault, M., 1971, *L'Ordre du discours*, Gallimard, NRF.
- Foucault, M., 1994, «Préface à la transgression», [in:] Defert, D., Ewald, F., (dir.), *Dits et Ecrits 1954-1988*, Gallimard, vol I.
- Leblanc, J., 1998, «La ponctuation face à la théorie de l'énonciation», [in:] Defays, J.-M., Rosier, L., Tilkin, f., (éds.) *À qui appartient la ponctuation?*, Duculot, «Champs linguistiques», p. 87-98.



- Lorenceau, A., 1980, «La ponctuation chez les écrivains d'aujourd'hui», [in:] Catach, N., (dir.), *Langue française*, n°45, p. 88–97.
- Manguel, A., 2011, «Le point final», *Nouvel éloge de la folie*, Actes Sud / Léméac, p. 163–164.
- Marnette, S., 2004, «L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine», *Effacement énonciatif et discours rapportés*, *Langages*, n°156, p. 51–64.
- Neveu, F., 2008, «De la syntaxe à l'image textuelle. Ponctuation et niveaux d'analyse linguistique», [in:] Dürrenmatt, J., (dir.), *La Ponctuation*, *La Licorne*, n°52, p. 201–215.
- Orlandi, P., 2007, «Un point c'est tout. Interdiscours, incomplétude, textualisation» [in:] Authier-Revuz, J., Lala, M-C., (dir.), *Figures d'ajout. Phrase, texte, écriture*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 65–77.
- Rabatel, A., 2004, «L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques», *Effacement énonciatif et discours rapportés*, *Langages*, n° 156, p. 3–17.
- Rabatel, A., 2006, «Analyse énonciative et discursive de la ponctuation du discours direct 'complet' en fin de phrase», *Neuphilologische Mitteilungen* 107–2, Helsinki, p. 207–235.
- Rosier, L., 2002, «La presse et les modalités du discours rapporté: l'effet d'hyperréalisme du discours direct surmarqué», *L'Information grammaticale*, n°94, p. 27–32.
- Richaudeau, F., 1973, «Paul Valéry, précurseur des sciences du langage», *Communication et langages*, vol. 18, p. 5–17.
- Seguin, J.-P., 1999, «La langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», [in:] ChauRAND, J., (dir.) *Nouvelle Histoire de la langue française*, Seuil, p. 227–346.
- Serres, M., 1976, *Hermès III. La traduction*, Minuit.
- Szendy, P., 2013, *À coups de points. La ponctuation comme expérience*, Paris, Minuit, «Paradoxes».
- Védénina, L.-G., 1980, «La triple fonction de la ponctuation dans la phrase: syntaxique, communicative et sémantique», [in:] Catach, N., (dir.), *La Ponctuation*, *Langue française*, n°45, p. 60–66.
- Védénina, L.-G., 1989, *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, Peeters / SelaF.

### Périodiques

*Le Canard enchaîné*, mercredi 16 avril 2014, n°4877.

*Le Figaro*, mercredi 16 avril 2014, n°21677.

*Libération*, mercredi 16 avril 2014, n°10239.